

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2015 - 2016

1) FONCTIONNEMENT

La commune de Solesmes organise les activités périscolaires suivantes : Aide aux leçons, Activités physiques, Jeux extérieurs ou intérieurs, Activités en ludothèque, Activités manuelles et accueil des petits, Activité jardinage et science de la nature...sous réserve de modifications en cours d'année.

Horaires : de 15 h 30 à 16 h 30 les lundi, mardi et jeudi,

Encadrement par du personnel titulaire du BAFA ou du CAP petite enfance, assisté par des bénévoles, et le concours d'un enseignant, à raison de 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans ou 1 encadrant pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Ces activités périscolaires sont gratuites et non obligatoires

N'inscris pas mon enfant scolarisé en classe de

**En cas de non inscription,
le départ de l'enfant de l'école s'effectue en conséquence
à la fin des cours à 15 h 30 les lundi, mardi et jeudi.**

2) INSCRIPTION

- + Le choix de l'activité se fera par votre enfant en présence des encadrants. (A l'exception de l'aide aux leçons dont la liste est établie par les enseignants)
- + votre enfant sera sous la responsabilité de la commune les jours que vous aurez cochés ci-dessous
- + votre enfant devra donc assister aux activités prévues
- + vous pourrez venir chercher votre enfant à l'issue des activités :
 - Soit à la garderie pour les PETITS, les GS et les CP
 - Soit devant le portail pour les CE1 CE2 CM1 CM2
- + (Exceptionnellement, et seulement en cas d'urgence, vous pourrez venir chercher votre enfant à la fin des cours à condition d'avoir prévenu par téléphone les services de la mairie : 02 43 95 45 11).

Je soussigné(e)domicilié(e).....

- (1) Inscris mon enfantné le aux activités périscolaires organisées par la commune de Solesmes le (ou les) jour(s) suivant(s) :
- Lundi de 15 h30 à 16 h 30 (1)
 Mardi de 15 h 30 à 16 h 30 (1)
 Jeudi de 15 h 30 à 16 h 30 (1)
- (1) Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du service ci-dessus et m'engage à le respecter.
- (1) Je m'engage à ce que mon enfant participe aux activités prévues.
- (1) J'autorise mon enfant à sortir du site de l'école pour effectuer des activités sur l'espace Reverdy, aux Serres de Bellevue, ainsi que le centre de Solesmes, à l'exception des bords de Sarthe, au sein d'un groupe de 15 enfants maximum, encadré de 2 adultes.
- (1) Je prends bonne note qu'en cas de problème pendant ces activités, il m'est demandé d'en faire part à Madame Patricia Robuchon (secrétaire de mairie ou Madame Myriam Lambert, adjointe au Maire au 02 43 95 45 11)

(1) Cocher la ou les cases correspondantes.

Fait à,

le

Signature

Document à remettre au secrétariat de mairie AU PLUS TARD LE 3 AOUT 2015